Image not found or type unknown

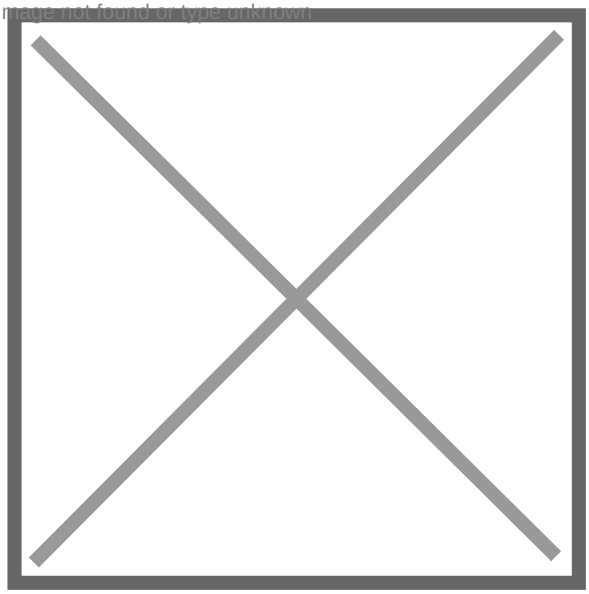

Conges en trop sur fhce de salaire

Par **CRAQUETTE**, le **20/10/2011** à **13:02**

Bonjour,

Je travaille pour mon entreprise depuis 13 ans. J'ai demandé à mon patron de pouvoir récupérer sur 5 ans tous les jours de fractionnement dus. La réponse a été la suivante : Ok mais en ayant fait le calcul sur ces 5 dernières années il apparaît que l'on ai fait une erreur sur votre bulletin , on aurait du supprimer vos cotisations à congés payés. vous n'avez plus 17 jours à poser mais 0.

Toutes les années je pars en voyage à la même période est j'ai déjà pris mes billets sans accord préalable comme d'habitude.
Depuis cette demande, il m'a supprimé une partie d'une prime sans motif et me validera ces congés (ce qu'il a déjà fait oralement mais qu'il nie) que si j'accepte de rembourser. Il me bloque également une revalorisation de mon poste.
Peut il me demander ce remboursement uniquement à moi et pas aux autres salariés ?
Puis je considérer ça comme du harcèlement ?

Merci

Par **pat76**, le **20/10/2011** à **16:49**

Bonjour

Avant d'entamer une procédure, prenez votre contrat, tous vos bulletins de salaire et allez à

l'inspection du travail exposer votre situation.

Vous avez des représentants du personnel dans l'entreprise?

Par **CRAQUETTE**, le **21/10/2011** à **07:32**

J'ai vu un conseiller juridique CGT et j'entame une procédure... le dp en place vient de démissionner ce mois ci, je vais donc me présenter à l'élection afin de défendre ma position et celle des autres salariés qui en on marre de subir.

Par **pat76**, le **21/10/2011** à **15:18**

Bonjour

Bonne initiative, et comme livre de chevet, je vous recommande le Code du travail.

Je le consulte tous les jours, mais avec les lois qui changent souvent et les Directives de l'Union Européenne, il faut s'adapter.

Bon courage pour la suite et bonne élection.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés